

République Française
Département : AVEYRON
Arrondissement : Millau
SALMIECH - Commune

Séance du mardi 16 décembre 2025

Délibération N° DE_2025_082

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
13	12	12
Date de la convocation : 09/12/2025		
Pour	Contre	Abstention
12	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le seize décembre deux mille vingt-cinq, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunions), sous la présidence de Monsieur Thierry PALAZZETTI.

Présents : Monsieur Thierry PALAZZETTI, Monsieur Robert BOS, Madame Cécile SAVY, Monsieur Gilles SEGURET, Monsieur Simon FOURNIER, Monsieur Pierre CARCENAC, Madame Muriel LAPIERRE, Madame Marie-Reine RIVIERE, Monsieur Alain VERNHES, Monsieur Nathan CARCENAC, Monsieur Adrien COLOMB, Monsieur Jean-Louis LAPIERRE

Représentés :

Absents et Excusés : Monsieur René CLUZEL

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Nathan CARCENAC est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Admissions en non valeur Budget Général

Monsieur le Maire

expose que : dans le cadre de l'apurement périodique des comptes entre l'ordonnateur et le comptable, le receveur des finance de la commune propose l'admission en non valeur des créances qui sont irrécouvrables (insolvabilité, disparition, décès du débiteur ou sommes inférieure au seuil des poursuites,...) ;

Ces admissions en non-valeur entrent dans la catégorie des actes de renonciation et de libéralité, visés à l'article L2541-12-9° du code générale des collectivités territoriales, qui les soumet à la délibération du conseil municipal.

indique que : le Trésorier Principal d'Espalion a transmis un état de produits communaux à présenter en non valeur au conseil municipal pour décider d'admission en non valeur pour le budget Général (compte 6541) :

Budgets	Créances Éteintes compte 6541
Général (38800)	185.60 € pour 2025

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- ADMET en non valeur les créances suivantes irrécouvrables (insolvabilité, disparition, décès du débiteur ou sommes inférieures au seuil des poursuites,...):

Budgets	Créances Éteintes compte 6541
Général (38800)	185.60 € pour 2025

- DIT que les crédits nécessaires seront ouverts à cet effet pour le budget principal.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Thierry PALAZZETTI
Président de séance

Monsieur Nathan CARCENAC
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 30/12/2025
Date de réception de l'AR: 30/12/2025
012-211202551-DE_2025_082-DE
AGEDI

DE_2025_082